

unicef   
pour chaque enfant

LA CHARTE  
ÉTHIQUE DE  
L'UNICEF FRANCE

**AGIR**

**pour chaque enfant**

## Nos valeurs

L'UNICEF France s'est construite autour de valeurs fortes qui nous guident depuis notre création en 1964 et qui sont inscrites comme socle de notre projet associatif. Elles ont façonné notre identité et bâti notre réputation auprès de nos partenaires et de nos donateurs, en nous affirmant plus que jamais comme la première organisation française pour la défense des droits de l'enfant dans le monde et pour l'aide apportée aux enfants les plus vulnérables.

## Notre exigence

Chaque jour, nos activités et nos partenariats sont plus nombreux et il est essentiel que nos valeurs partagées soient formalisées dans des documents simples, vivants et rassembleurs, qui inspirent à la fois confiance et respect, et qui sont accessibles à tous ceux qui interviennent à quelque titre que ce soit au sein de l'UNICEF France<sup>1</sup>.

## Un ensemble de garanties

La présente charte éthique introduit tous les documents, guides, chartes, processus, règlements, statuts, qui régissent nos actions au quotidien, dans nos activités opérationnelles, nos prises de décisions, nos relations avec nos partenaires ainsi que nos fournisseurs, la qualité des relations humaines au sein de notre Association et avec toute autre personne engagée à ses côtés.

**À chacun d'entre nous de les respecter, de les transmettre et d'être attentif à tout manquement!**

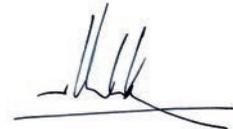
**Adeline Hazan**  
Présidente



**Ann Avril**  
Directrice Générale



**Dominique Ledouble**  
Président du C.A.G.E.



<sup>1</sup> Salariés, salariés détachés (mécénats de compétences), bénévoles (incluant les Jeunes Ambassadeurs), jeunes en engagement de Service Civique, stagiaires.

## Les objectifs de la Charte

Sous l'égide du Comité de Gouvernance, d'Audit et d'Éthique (C.A.G.E.), cette charte précise notre code de conduite qui permet :

- 1 d'assurer la protection et le haut niveau de réputation de l'UNICEF ainsi que de notre marque ;**
- 2 de donner un support à toutes nos activités pour les enfants et pour la promotion de leurs droits ;**
- 3 de s'inscrire dans les principes éthiques et valeurs de l'UNICEF International, notamment la politique interne de sauvegarde de l'enfance<sup>2</sup> ;**
- 4 de garantir l'application fidèle des standards éthiques de bien public par :**
  - la place de contrôles internes, des moyens de prévention des crises et de procédures d'alerte,
  - la gestion prudente des risques,
  - la tenue de livres et registres conformément à la loi.

**Notre devoir à tous est d'agir conformément à ces règles de conduite qui assurent notre intégrité et notre éthique.**

<sup>2</sup> UNICEF Child Safeguarding policies.

# Les 9 engagements de l'UNICEF France

## La sauvegarde de l'enfance

La sauvegarde des enfants et la lutte contre leur maltraitance imposent de ne compromettre en aucun cas leur bien-être et de toujours placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de chacune de nos actions.

### Nous nous engageons particulièrement à :

- protéger leur intégrité et respecter leur vie privée en adoptant en toute circonstance une conduite respectueuse envers chaque enfant ;
- adhérer et appliquer les principes de sauvegarde de l'enfant.

## Le respect des droits humains

Les droits humains doivent être pleinement respectés dans l'exercice de nos activités.

### Nous nous engageons particulièrement à :

- ne commettre aucun acte de discrimination, de harcèlement, de violences verbales, psychologiques ou physiques ;
- respecter la diversité, la liberté de choix, les différents contextes et points de vue professionnels et culturels ;
- traiter chaque personne avec dignité, indépendamment du pouvoir attribué dans l'exercice des activités de l'association.

## La collecte de fonds

Les activités de collecte de fonds sont menées dans le respect des enfants, des donateurs et de toutes les parties prenantes.

### Nous nous engageons particulièrement à :

- veiller à ce que nos dons soient collectés de manière efficiente ;
- maîtriser nos dépenses et optimiser l'emploi des fonds dont nous disposons ;
- publier des informations transparentes et claires sur l'utilisation de nos fonds.

## Les relations avec les partenaires et les prestataires

Les relations avec les partenaires et les prestataires doivent être empreintes de respect mutuel et de confiance, en veillant à ce que ces derniers respectent strictement les législations en vigueur et la politique de protection de l'enfance.

### Nous nous engageons particulièrement à :

- ne pas associer notre image à tout partenaire ou prestataire qui ne respecterait pas les valeurs, les principes de l'UNICEF et les droits de l'enfant ;
- établir systématiquement des conventions de partenariat formalisant de façon précise un cadre mutuel de collaboration, protecteur pour les parties ;
- traiter les partenaires et les prestataires avec respect et courtoisie, même dans l'hypothèse de litiges ou de griefs sur la qualité des produits ou services livrés.

## La discrétion professionnelle et le devoir de réserve

La marque et la réputation sont les biens les plus précieux de l'UNICEF. Il est essentiel de les promouvoir et de les protéger de manière systématique, cohérente et rigoureuse. Il incombe à chacun de veiller au respect du nom, du logo et de la charte graphique.

### Nous nous engageons particulièrement à :

- faire preuve de prudence et de neutralité dans toute expression publique ;
- fournir aux médias des informations conformes aux positions de l'UNICEF international et de l'UNICEF France dans le strict respect du mandat confié ;
- respecter les principes de loyauté, de confidentialité et de discrétion.

## La probité et la lutte contre les conflits d'intérêts

La protection, la gestion et l'utilisation de nos ressources financières sont menées de façon exemplaire et désintéressée. Est proscrite toute situation de nature à compromettre directement ou indirectement tous ceux qui interviennent au sein ou au nom de l'association.

### Nous nous engageons particulièrement à :

- ne tolérer aucun acte de corruption, fraude, blanchiment d'argent, extorsion, détournement de fonds, favoritisme et partialité ;
- toujours prendre en compte les intérêts de l'UNICEF France ;
- ne pas user ou tenter d'user de notre position, du nom de l'UNICEF, des biens, des ressources ou des informations de l'organisation pour notre bénéfice personnel ou celui d'autrui ;
- ne solliciter, ni encourager, ni accepter de cadeaux ou d'avantages qui pourraient être raisonnablement considérés comme une incitation à agir d'une manière partielle.



## La protection des données personnelles

Le traitement des données personnelles pour le compte de l'UNICEF France doit se faire dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, qui reprend les grands principes déjà présents depuis 1978 dans la loi Informatique et Libertés. Le traitement de données personnelles consiste en l'utilisation et la manipulation de celles-ci.

### Nous nous engageons particulièrement à :

→ respecter cette réglementation indispensable pour créer un environnement de confiance pour les adhérents, les bénévoles, les donateurs, les testateurs, les partenaires mais aussi les salariés.

## Le respect des règles déontologiques

L'association s'est dotée de documents, de chartes et de procédures, faisant référence à des règles de bonne conduite de ses activités. Ils garantissent la bonne applicabilité de ses principes éthiques.

### Nous nous engageons particulièrement à :

- les connaître, les comprendre et à les mettre en œuvre ;
- agir en conformité avec les directives et les instructions émises par l'UNICEF France ;
- ne pas déroger sciemment aux règles de déontologie de l'association.

## Le signalement éthique

L'association attend de tous ceux qui interviennent en son sein ou en son nom qu'ils signalent tout acte ou toute situation contraire à son éthique, à sa déontologie ou bien encore à la loi. Ce signalement doit s'opérer, dès qu'ils en ont connaissance, par le biais des procédures internes mises en place.

### Nous nous engageons particulièrement à :

- respecter les dispositions légales en faveur de la protection des auteurs de signalement ;
- ne tolérer aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne auteure d'un signalement.



# Nos textes de références

- Nos accords d'accréditation et de coopération avec l'UNICEF International,
- Les principes de bonne gouvernance pour les comités nationaux,
- Nos statuts et notre règlement intérieur,
- Notre Charte éthique,
- Notre projet associatif,
- Notre Politique interne de sauvegarde de l'enfance,
- Notre Politique et conditions générales d'achats,
- Notre Politique de protection des données personnelles,
- Notre règlement intérieur applicable aux salariés,
- Notre Charte Informatique,
- Notre Charte graphique de l'UNICEF,
- Notre Charte de déontologie libéralités.

## Vos contacts

**Présidence du C.A.G.E.**  
president\_CAGE@unicef.fr

**DPO**  
dpo@unicef.fr

**Référent Politique Interne de Sauvegarde de l'enfance**  
RISE@unicef.fr

# Pour chaque enfant

Qui que ce soit.  
Où qu'il habite.  
Chaque enfant mérite une enfance.  
Un avenir.  
Une vraie chance.  
C'est pour cela que l'UNICEF est là.  
Pour chaque enfant du monde entier.  
Jour après jour.  
Dans plus de 190 pays et territoires.  
Atteignant les enfants les plus difficiles à atteindre.  
Les plus éloignés d'une main secourable.  
Les plus exclus.  
C'est pour cela que nous restons jusqu'au bout.  
Et nous n'abandonnons jamais.



Le Comité français pour  
l'UNICEF représente  
le Fonds des Nations  
Unies pour l'Enfance.

[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)

unicef 

pour chaque enfant